



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sous-traitance

Question écrite n° 101705

Texte de la question

M. André Chassaigne attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique, sur la maltraitance des fournisseurs par leurs donneurs d'ordre. Le médiateur de la sous-traitance a dénoncé, lors d'un point d'étape, les pratiques illégales d'entreprises industrielles à l'encontre de leurs sous-traitants. De fait, certains fournisseurs sont conduits par exemple à verser des sommes d'argent en échange d'une commande ou à fournir des prestations gratuites. Ces mauvaises pratiques s'accompagnent de menaces de ruptures de contrat et visent plus particulièrement des PME et artisans de l'industrie. Fabricants de moules, réparateurs de machines-outils, spécialistes du petit câblage électrique, prestataires informatiques, sociétés d'ingénieries de multiples entreprises sont ainsi placés dans des situations cauchemardesques conduisant à un travail à perte et au dépôt de bilan. Il lui demande quelles mesures il compte mettre en œuvre pour faire cesser ces pratiques.

Données clés

Auteur : [M. André Chassaigne](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (5^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101705

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Industrie, énergie et économie numérique

Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 8 mars 2011, page 2167

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)